

FAQ du 17 février 2022 - consignes sanitaires

Soulier Annick

jeu. 17/02/2022 17:10

À: Soulier Annick <Annick.SOULIER@paris.fr>;

Mesdames, Messieurs les professeur·e·s

Cher·e·s collègues

Veillez trouver en attache la FAQ du Ministère de l'Éducation nationale mise à jour au 17 février 2022 avec notamment une attention portée sur la reprise de la natation dès le 7 mars. Cette reprise doit suivre des modalités d'application du niveau 2 du protocole sanitaire, dont notamment allègement de la limitation du brassage, avec possibilité de 2 classes par créneau si de même école et de même niveau, et si les conditions d'accueil dans la piscine permettent le strict respect des règles sanitaires. Chaque IEN précisera la mise en œuvre de cette reprise pour les écoles affectées sur les bassins placés sous sa responsabilité.

Autres évolutions à souligner qui laissent entrevoir des jours meilleurs ☺

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque mais en respectant une distanciation adaptée selon la pratique (les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque en intérieur) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

Je vous en souhaite une bonne lecture et sachant que demain sont les congés d'hivers, je vous souhaite également de très bonnes vacances, en faisant toujours bien attention à vous.

L'équipe du PEPS assure une permanence si besoin.

Bien cordialement



Annick SOULIER
Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires

Direction des Affaires Scolaires
Sous-direction de la Politique Educative
01 42 76 21 52
3, rue de l'Arsenal - 75004

